

DICLOFENAC URGO 1 %, gel

Diclofénac sodique

Veillez lire attentivement cette notice avant d'utiliser ce médicament. Elle contient des informations importantes pour votre traitement.

Si vous avez d'autres questions, si vous avez un doute, demandez plus d'informations à votre médecin ou à votre pharmacien.

- Ceci est un médicament autorisé et contrôlé (voir n° d'identification sur l'emballage extérieur).
- Ce médicament peut être utilisé en automédication c'est-à-dire sans consultation ni prescription d'un médecin.
- Cette notice est faite pour vous aider à bien utiliser ce médicament. Gardez-la, vous pourriez avoir besoin de la relire.
- Si les symptômes s'aggravent ou persistent au delà de 4 jours, consultez un médecin.
- Si vous remarquez des effets indésirables non mentionnés dans cette notice, veuillez en informer votre médecin ou votre pharmacien.
- Ne laissez pas ce médicament à la portée des enfants.

Dans cette notice :

1. Qu'est-ce que DICLOFENAC URGO 1 %, gel et dans quels cas est-il utilisé ?
2. Quelles sont les informations à connaître avant d'utiliser DICLOFENAC URGO 1 %, gel ?
3. Comment utiliser DICLOFENAC URGO 1 %, gel ?
4. Quels sont les effets indésirables éventuels ?
5. Comment conserver DICLOFENAC URGO 1 %, gel ?
6. Informations supplémentaires.

1. QU'EST-CE QUE DICLOFENAC URGO 1 %, GEL ET DANS QUELS CAS EST-IL UTILISÉ ?

Ce médicament est un anti-inflammatoire non stéroïdien à usage unique.

Ce médicament est indiqué comme traitement local de courte durée chez l'adulte et l'enfant de plus de plus de 15 ans en cas de traumatismes bénins : entorses (foulures), contusions.

2. QUELLES SONT LES INFORMATIONS A CONNAITRE AVANT D'UTILISER DICLOFENAC URGO 1 %, GEL ?

N'utilisez jamais DICLOFENAC URGO 1 %, gel dans les cas suivants :

- à partir de la 25^{ème} semaine d'aménorrhée (début du 6^{ème} mois de la grossesse) ;
- en cas d'allergie à ce médicament ou à un médicament apparenté, notamment autres anti-inflammatoires non stéroïdiens, aspirine ;
- en cas d'allergie à l'un des excipients ;
- sur peau lésée, quelle que soit la lésion : lésions suintantes, eczéma, lésion infectée, brûlure ou plaie.

EN CAS DE DOUTE, IL EST INDISPENSABLE DE DEMANDER L'AVIS DE VOTRE MEDECIN OU DE VOTRE PHARMACIEN.

Faites attention avec DICLOFENAC URGO 1 %, gel :

Mises en garde spéciales

- Ne pas appliquer sur les muqueuses, ni sur les yeux, seulement sur la région douloureuse.
- L'apparition d'une éruption cutanée après application impose l'arrêt immédiat du traitement.
- Ce médicament contient du propylène glycol et peut induire des irritations de la peau.

Précautions d'emploi

Ce médicament ne doit pas être utilisé sous pansement occlusif.

EN L'ABSENCE D'AMELIORATION au bout de 4 jours de traitement, CONSULTEZ votre MEDECIN.

Si vous êtes enceinte ou si vous allaitez :

N'utilisez pas ce médicament de votre propre initiative. Demandez l'avis de votre médecin ou de votre pharmacien.

Prise ou utilisation d'autres médicaments

Veillez indiquer à votre médecin ou à votre pharmacien si vous prenez ou avez pris récemment un autre médicament, même s'il s'agit d'un médicament obtenu sans ordonnance.

Ce médicament contient du **diclofénac**. D'autres médicaments en contiennent et notamment certains médicaments pris par voie orale...Ne les associez pas, afin de ne pas dépasser les doses maximales conseillées (voir rubrique « Posologie et Mode d'administration »).

Grossesse et allaitement

Grossesse

Jusqu'à la 24^{ème} semaine d'aménorrhée (5 mois de grossesse révolus), votre médecin peut être amené, si nécessaire, à vous prescrire ce médicament de façon ponctuelle.

A partir de la 25^{ème} semaine d'aménorrhée (début du 6^{ème} mois de grossesse), vous ne devez EN AUCUN CAS prendre DE VOUS-MEME ce médicament, car ses effets sur votre enfant peuvent avoir des conséquences graves, notamment sur un plan cardio-pulmonaire et rénal, et cela même avec une seule prise.

Demandez conseil à votre médecin ou à votre pharmacien avant de prendre tout médicament.

Allaitement

Ce médicament passe dans le lait maternel. Par mesure de précaution, il convient d'éviter de l'utiliser pendant l'allaitement.

Demandez conseil à votre médecin ou à votre pharmacien avant de prendre tout médicament.

Informations importantes concernant certains composants de DICLOFENAC URGO 1 %, gel :

Liste des excipients à effet notoire : propylèneglycol.

3. COMMENT UTILISER DICLOFENAC URGO 1 %, GEL ?

N'utilisez pas ce gel chez l'enfant (moins de 15 ans).

Posologie

1 application 3 fois par jour.

Durée du traitement

La durée du traitement est limitée à 4 jours

Mode d'administration

Voie locale.

USAGE EXTERNE.

Faire pénétrer le gel par un massage doux et prolongé sur la région douloureuse ou inflammatoire.

Bien se laver les mains après chaque utilisation.

Si vous avez utilisé plus de DICLOFENAC URGO 1 %, gel que vous n'auriez dû :

En cas de surdosage, rincer abondamment à l'eau et appliquer éventuellement un traitement symptomatique.

4. QUELS SONT LES EFFETS INDESIRABLES EVENTUELS ?

Comme tous les médicaments, DICLOFENAC URGO 1 %, gel est susceptible d'avoir des effets indésirables, bien que tout le monde n'y soit pas sujet.

Exceptionnellement peuvent survenir des réactions pouvant être sévères:

- réactions allergiques cutanées: éruption (boutons), urticaire, bulles,
- problèmes respiratoires de type crise d'asthme (souffle bruyant et court, impression de capacité respiratoire diminuée),
- manifestations générales de type anaphylaxie (gonflement de la face, des lèvres, de la langue, de la gorge).

Il faut **immédiatement interrompre** le traitement et avertir votre médecin ou votre pharmacien.

Plus fréquemment, peuvent survenir des effets indésirables, généralement légers et passagers:

- des effets locaux cutanés de type rougeur, démangeaisons, irritation cutanée, érosion ou ulcérations locales,
- très exceptionnellement, une augmentation de la sensibilité au soleil,
- d'autres effets généraux des anti-inflammatoires non stéroïdiens, fonction de la quantité de gel appliquée, de la surface traitée et de son état, de la durée du traitement et de l'utilisation ou non d'un pansement fermé.

Il faut en avvertir votre médecin ou votre pharmacien.

Si vous remarquez des effets indésirables non mentionnés dans cette notice, ou si certains effets indésirables deviennent graves, veuillez en informer votre médecin ou votre pharmacien.

5. COMMENT CONSERVER DICLOFENAC URGO 1 %, GEL ?

Tenir hors de la portée et de la vue des enfants.

Ne pas utiliser DICLOFENAC URGO 1 %, gel après la date de péremption mentionnée sur la boîte.

Avant ouverture : à conserver à une température ne dépassant pas 30°C.

Après ouverture : à conserver 6 mois à une température ne dépassant pas 30°C.

Les médicaments ne doivent pas être jetés au tout-à-l'égout ou avec les ordures ménagères. Demandez à votre pharmacien ce qu'il faut faire des médicaments inutilisés. Ces mesures permettront de protéger l'environnement.

6. INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Que contient DICLOFENAC URGO 1 %, gel ?

La substance active est :

Diclofénac de diéthylamine 1,16 g
 Quantité correspondant à diclofénac sodique 1,00 g
 Pour 100 g de gel.

Les autres composants sont :

Alcool isopropylique, propylène glycol, cocoyl caprylocaprate, paraffine liquide, macrogol 1000 monocétyléther, carbomère 974 P, diéthylamine, huile essentielle de lavande, eau purifiée.
 Qu'est-ce que DICLOFENAC URGO 1 %, gel et contenu de l'emballage extérieur ?

Ce médicament se présente sous forme de gel en tube de 50 g.

Titulaire

LABORATOIRES URGO
 42 RUE DE LONGVIC
 21300 CHENOVE

Exploitant

LABORATOIRES URGO
 42 RUE DE LONGVIC
 21300 CHENOVE

Fabricant

LABORATOIRES URGO
 2 avenue de strasbourg
 Zone excellence 2000
 21800 chevigny-saint-sauveur
 Ou
 laboratoires chemineau
 93 route de monnaie
 37210 vouvray

La dernière date à laquelle cette notice a été approuvée est le 06/03/2013.

Des informations détaillées sur ce médicament sont disponibles sur le site Internet de l'Ansm (France).

CONSEILS D'EDUCATION SANITAIRE

Vous venez d'avoir un traumatisme ou une contusion, vous pouvez utiliser le gel pour soulager votre douleur mais:

En cas d'entorse de la cheville

- si vous ne pouvez absolument pas vous mettre en appui sur la jambe pour faire quatre pas,
- ou si un hématome (bleu) apparaît dans les 24h à 48h ou s'il existe une déformation ou un œdème (gonflement) très important,

Vous devez consulter votre médecin qui seul jugera de la nécessité d'une radiographie et d'un traitement orthopédique.

En cas de lésion du genou

- En cas de gonflement important du genou avec ou sans hématome et/ou d'impossibilité d'appui,

Vous devez aussi consulter votre médecin.

Dans tous les cas

- S'il existe une impotence fonctionnelle complète, c'est-à-dire si vous ne pouvez pas vous servir du membre supérieur ou du membre inférieur et en cas d'hématome (bleu) important,

Vous devez aussi consulter sans tarder votre médecin.